

FICHE D'INFORMATION

Conseil d'administration

Président
Joël DUTOT
tél. 06.61.39.03.68

Responsable FFN
Cristelle MERIEULT
tél. 06.62.43.27.57

Trésorier
Eric PICHON
tél. 06.20.93.44.44
Trésorier Adjoint
André SAND
tél. 06.70.73.14.15

Président Adjoint
Didier MULOT
tél. 06.62.82.90.73

Secrétaire
Isabelle PICHON
tél. 06.88.59.06.60
Secrétaire-adjointe
Brigitte SAINT-AUBIN
tél. 06.17.03.55.76

Responsable FFESSM
Marc LE GUAY
tél. 06.86.76.77.27

Natation Adulte
Anne Karine MATHIEU-DELVAL
tél. 06.63.09.52.84

Aquagym
Simonne MARCHIS
tél. 02.31.89.05.25

Claudine LIBLIN
tél. 06.77.70.83.55

Plongée Jeune
André SAND
tél. 06.70.73.14.15

Nage avec Palmes
GUILLON Christine
tél. 07.82.36.27.05

Apnée
Eric PICHON
tél. 06.20.93.44.44

Fonctionnement du club

La municipalité de Honfleur nous attribue des créneaux horaires pour nos activités.

Durant les vacances scolaires, elle récupère certains de ces créneaux afin d'ouvrir la piscine au public. Cela a pour conséquence de suspendre certaines activités du club durant les vacances scolaires. Toute modification des horaires sera signalée sur le site internet du club.

Aquagym : Huit créneaux sont ouverts. Vous en avez libre accès à un seul. Toutefois, si le nombre de participants est insuffisant, vous pourrez choisir un deuxième créneau.

Ecole de natation : L'organisation de ces créneaux dépend du niveau des enfants et son fonctionnement est défini par l'animateur. Nous vous rappelons que les jeunes ne sont acceptés sur le bord de la piscine que cinq minutes avant et après les horaires.

Nage libre le dimanche : Cette activité s'arrêtera le dernier dimanche d'avril.

Tarifs spéciaux

- Réduction (sur les cotisations annuelles uniquement) de 20 € à partir de la deuxième adhésion familiale et réduction de 40 € pour les adhésions suivantes,
- Participation à une activité supplémentaire (si le créneau choisi n'est pas surchargé) : 20 € par activité,
- Licence de plongée seule : 50 €,
- Tarif étudiant : tarif jeunes (sur présentation d'un justificatif),
- Chômeur ou bénéficiaire du RSA : 80 € (si revenu inférieur au SMIC),
- Contactez le Trésorier ou le responsable de l'activité pour les paiements différés,
- Pour le règlement, le club accepte les Chèques Vacances, les Coupons Sport,
- Les cotisations doivent être réglées dès la deuxième séance.